



COMMUNE DE SAUGUES

COMPTE RENDU SEANCE DU 23 MAI 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRESENTS	19
ABSENTS REPRESENTES	0

L'an Deux Mille Vingt

et le 23 mai 2020,

le Conseil Municipal de la Commune de SAUGUES (Haute-Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h30 au Centre Culturel, sous la présidence de Madeleine ROMEUF – Doyenne du Conseil Municipal de SAUGUES.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 14 mai 2020

Présents : Denise ALIZERT – Valérie ANGLADE- Michel BRUN, Gaston CHACORNAC- Lynda CLAUZIER- Sylvain COMBEUIL- Stéphanie COUDERT – Laurence CUBIZOLLES – Christian FOURNIER- Patrick LAURENT - Adèle LEBRAT- Sylvie LEBRAT- Stéphane LONJON- Emmanuel MERLE- Frédéric NAUTON- Sandrine PAULET- Joël PLANTIN- Madeleine ROMEUF- Jérôme SAUVANT.

Absents représentés : /

Absents excusés : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Adèle LEBRAT est désignée secrétaire de séance

ELECTION DU MAIRE :

Monsieur Michel BRUN en sa qualité de Maire sortant ouvre la séance. Il rappelle les consignes sanitaires liées à la pandémie du COVID-19 et les mesures prises, notamment le fait que le public ne soit pas présent en salle mais à l'extérieur avec la sono qui retransmet en direct les différentes interventions. Il informe que conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Michel BRUN procède à la lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020.

Ensuite, il nomme la secrétaire de séance : Mme Adèle LEBRAT – benjamine du Conseil Municipal.

Madame Madeleine ROMEUF – en qualité de doyenne d'âge prend la parole, elle remercie Michel BRUN et son équipe qui ont dû prolonger leur mandat pour palier à cette crise sanitaire, elle remercie également le nouveau conseil par leur présence et leur engagement. Elle précise le déroulement de la réunion.

Madame Madeleine ROMEUF fait l'appel par ordre alphabétique pour s'assurer de la présence des 19 conseillers municipaux. Elle confirme que le conseil municipal est complet et que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal est maintenant en place.

Deux assesseurs sont nommés : Monsieur NAUTON Frédéric et Monsieur COMBEUIL Sylvain.

Madame Madeleine ROMEUF demande s'il y a des candidats pour le poste de Maire ?

Madame Laurence CUBIZOLLES propose au Conseil Municipal la candidature de Monsieur Joël PLANTIN.

Aucun autre candidat n'est proposé.

Madame ROMEUF invite les membres du Conseil à procéder au vote à bulletin secret à l'aide des bulletins et enveloppes à leur disposition.

Madame Adèle LEBRAT, en qualité de secrétaire de séance présente l'urne à chaque conseiller à l'appel de son nom pour recueillir les scrutins et respecter les gestes barrières et la distanciation physique.

Sous la présidence de Madame ROMEUF, les assesseurs réalisent le dépouillement

Résultats du vote :

Nombre de votants :	19
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	3
Nombre de suffrages valablement exprimés :	16
Majorité absolue :	9

Le candidat Joël PLANTIN a obtenu 16 voix ; il est donc élu à la majorité absolue.

Monsieur Joël PLANTIN est proclamé Maire de SAUGUES et immédiatement installé dans ses fonctions.

Madame ROMEUF félicite le nouveau maire et lui remet l'écharpe de Maire de la Commune.

Monsieur Joël PLANTIN remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui a attribuée, il salue également l'implication de son équipe au cours de la campagne électorale. Il remercie les électeurs qui se sont fortement déplacés malgré les conditions particulières liées au COVID-19 et qui ont montré leur intérêt pour l'avenir de la commune. Ces résultats confèrent une grande responsabilité aux élus et il souligne qu'ils se sont engagés dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance envers l'ensemble des administrés. Ensuite, il donne lecture de la Charte de l'élu local.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2.

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré, par 16 voix pour, et 3 abstentions d'approuver la création de cinq postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS :

Monsieur Joël PLANTIN rappelle que conformément à l'article 2122-4 du code général des Collectivités, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage parmi les membres du Conseil Municipal.

La liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur Joël PLANTIN propose une liste de candidats aux postes d'adjoints au Maire.

- Liste proposée :
- Gaston CHACORNAC
- Laurence CUBIZOLLES
- Emmanuel MERLE
- Madeleine ROMEUF
- Jérôme SAUVANT

Il laisse un délai de 5 minutes pour le dépôt d'une autre liste de candidats aux fonctions d'adjoints. Aucune autre liste n'est proposée.

Monsieur Joël PLANTIN invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints ; chaque conseiller, à l'appel de son nom dépose son bulletin de vote dans l'urne présentée par la secrétaire de séance et les assesseurs réalisent le dépouillement

Résultats du vote :

Nombre de votants :	19
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	3
Nombre de suffrages valablement exprimés :	16
Majorité absolue :	9

La liste déposée par Joël PLANTIN a obtenu 16 voix.

Les cinq adjoints sont proclamés élus et immédiatement installés dans leurs fonctions suivant l'ordre de rang suivant :

- Premier adjoint : Gaston CHACORNAC
- Deuxième adjoint : Laurence CUBIZOLLES
- Troisième adjoint : Emmanuel MERLE
- Quatrième adjoint : Madeleine ROMEUF
- Cinquième adjoint : Jérôme SAUVANT

A la fin de la séance, Monsieur Joël PLANTIN rend hommage à Michel BRUN et son équipe pour la gestion des affaires courantes de la commune pendant les deux derniers mois et pour la mise en place des mesures liées à la crise sanitaire. Il remercie aussi les employés municipaux et les membres du CCAS pour le travail accompli.

Le maire, Joël PLANTIN propose pour clore la séance de faire la photo de groupe du Conseil Municipal.

Le Maire